

Demande instamment à tous les pays industrialisés de soutenir le processus du GIEC en faisant enquête sur la possibilité d'atteindre des objectifs pour la limitation ou la réduction des émissions de CO₂, par exemple en réduisant de 20 % les niveaux d'émission de CO₂ d'ici 2005 comme l'a recommandé la Conférence scientifique mondiale sur l'atmosphère en évolution à Toronto en 1988.

Demande instamment à tous les pays industrialisés d'intensifier leurs efforts à cet égard, tout en assurant un développement durable et en tenant compte des circonstances particulières des divers pays.

- (17) Reconnaît que les pays industrialisés qui ont encore des besoins relativement faibles en énergie, besoins que l'on peut raisonnablement voir augmenter au rythme de leur développement, peuvent avoir des cibles qui tiennent compte de ce développement.
- (18) Invite le GIEC à présenter l'analyse et les conclusions mentionnées ci-dessus à la Deuxième Conférence mondiale sur le climat en novembre 1990.
- (19) Reconnaît que les pays en développement doivent s'efforcer d'atteindre les objectifs futurs pour les émissions de CO₂ et les puits, compte tenu de leurs besoins de développement et dans les limites de leurs moyens financiers et techniques. La coopération internationale, là où elle s'exerce, contribuerait utilement à une action plus poussée. Les nouveaux processus ou industries à introduire devraient, dans toute la mesure possible, comporter des technologies qui soient plus efficaces du point de vue de l'énergie et créent moins de pollution que les technologies actuelles.
- (20) Reconnaît que les pays en développement auront besoin d'une aide financière et technique, y compris d'assistance en matière de formation; il s'agit notamment de renforcer les mécanismes pertinents afin que ces pays soient en mesure de gérer, d'exploiter et de conserver leurs ressources forestières d'une manière durable et qui ne nuise pas à l'environnement. C'est un facteur qui devait aussi contribuer à la lutte contre l'érosion et la désertification. La prise en compte par le marché de la valeur totale des forêts, y compris des valeurs non liées au bois est une condition préalable si l'on veut que les pays en développement soient en mesure d'utiliser avec succès cette aide financière et technique pour une gestion soutenable des forêts.